

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE JEUDI 19 MAI 2022 À 18h30

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

MARIE-CLAIRE TÉTREULT	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
DANIEL LACROIX	siège 3	DANY BOYER	siège 4

ABSENTS :

DANY ST-AMANT	siège 5
JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

Était également présente : M^e Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 637-1 (MODIFICATION DE L'EMPRUNT POUR LA PHASE III DU BOISÉ DU RUISSEAU)
3. ACCEPTATION DE SOUMISSION – BOISÉ DU RUISSEAU PHASE III
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

185-22-05-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit accepté, tel que proposé.

186-22-05-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 637-1 (MODIFICATION DE L'EMPRUNT POUR LA PHASE III DU BOISÉ DU RUISSEAU)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Dany Boyer, à la séance extraordinaire du 16 mai 2022;

ATTENDU QU'un dépôt de projet de règlement a été fait séance tenant le 16 mai 2022;

ATTENDU QUE le présent règlement est assujetti à la procédure des personnes habiles à voter;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 637-1 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 637 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 361 000 \$.**

Ce règlement prévoit une dépense et un emprunt additionnel de 361 000 \$ sur 25 ans et s'applique pour 70 % au secteur du Boisé du Ruisseau phase III, et à 30 % pour l'ensemble du territoire de la Ville de Valcourt. Une taxe spéciale basée sur la superficie s'appliquera aux futurs résidents du secteur.

Les travaux visés concernent des travaux d'infrastructures (eau potable, égout sanitaire et pluvial et voirie).

ADOPTÉE

187-22-05-19 ACCEPTATION DE SOUMISSION – BOISÉ DU RUISSEAU PHASE III

ATTENDU QUE le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

Les Excavations Yvon Houle
1 649 168.32 \$ (excluant les taxes applicables)

Grondin Excavation
2 179 010.14 \$ (excluant les taxes applicables)

Eurovia Québec Construction
1 854 485.22 \$ (excluant les taxes applicables)

Sablère de Warwick
1 974 318.26 \$ (excluant les taxes applicables)

ATTENDU QUE la recommandation de Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., en date du 17 mai 2022, est à l'effet que le plus bas soumissionnaire est Les Excavations Yvon Houle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission de Excavation Yvon Houle, pour le Développement du Ruisseau – Phase III, selon les termes et conditions mentionnés dans le cahier des charges au montant total de 1 649 168.32 \$ \$ (excluant les taxes applicables);

Que cette acceptation soit conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du MELCC et de l'approbation du règlement d'emprunt modificateur 637-1.

ADOPTÉE

Initiales du Maire
100
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

188-22-05-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE
TÉTREULT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 18h38.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière